

LA REVUE DE MICHEL ONFRAY 

FRONT POPULAIRE

« SOYEZ RÉSOLUS À NE PLUS SERVIR ET VOUS VOILÀ LIBRES ! » LA BOËTIE

OLIGARCHIE

ILLÉGITIMITÉ

ARGENT ROI

PROPAGANDE

ABSTENTION

GAFAM

ILLIBÉRALISME

POPULICIDE

DOGME
EUROPÉEN

DIABOLISATION



MORT DE LA DÉMOCRATIE UN PEUPLE EN TROP

ENQUÊTES, ANALYSES ET PROPOSITIONS DE GHISLAIN BENHESSA, ANTOINE BUÉNO, RÉGIS DE CASTELNAU, DENIS COLLIN, MICHEL DE JAEGERE, OLIVIER DELORME, MAX-ERWANN GASTINEAU, ÉRIC GUÉGUEN, BERTRAND GUYOT, ARNAUD IMATZ, GEORGES KUZMANOVIC, DAVID L'EPÉE, FRANK LANOT, MAXIME LE NAGARD, BARBARA LEFEBVRE, PIERRE MANDON, HENRI DE MONVALLIER, CÉLINE PINA, FRÉDÉRIC ROUVILLOIS, JACQUES SAPIR, LIAM TESSIER, LIONEL TOURTIER ET RENAUD VIGNES

TRIMESTRIEL - JUIN-JUILLET-AOÛT 2022

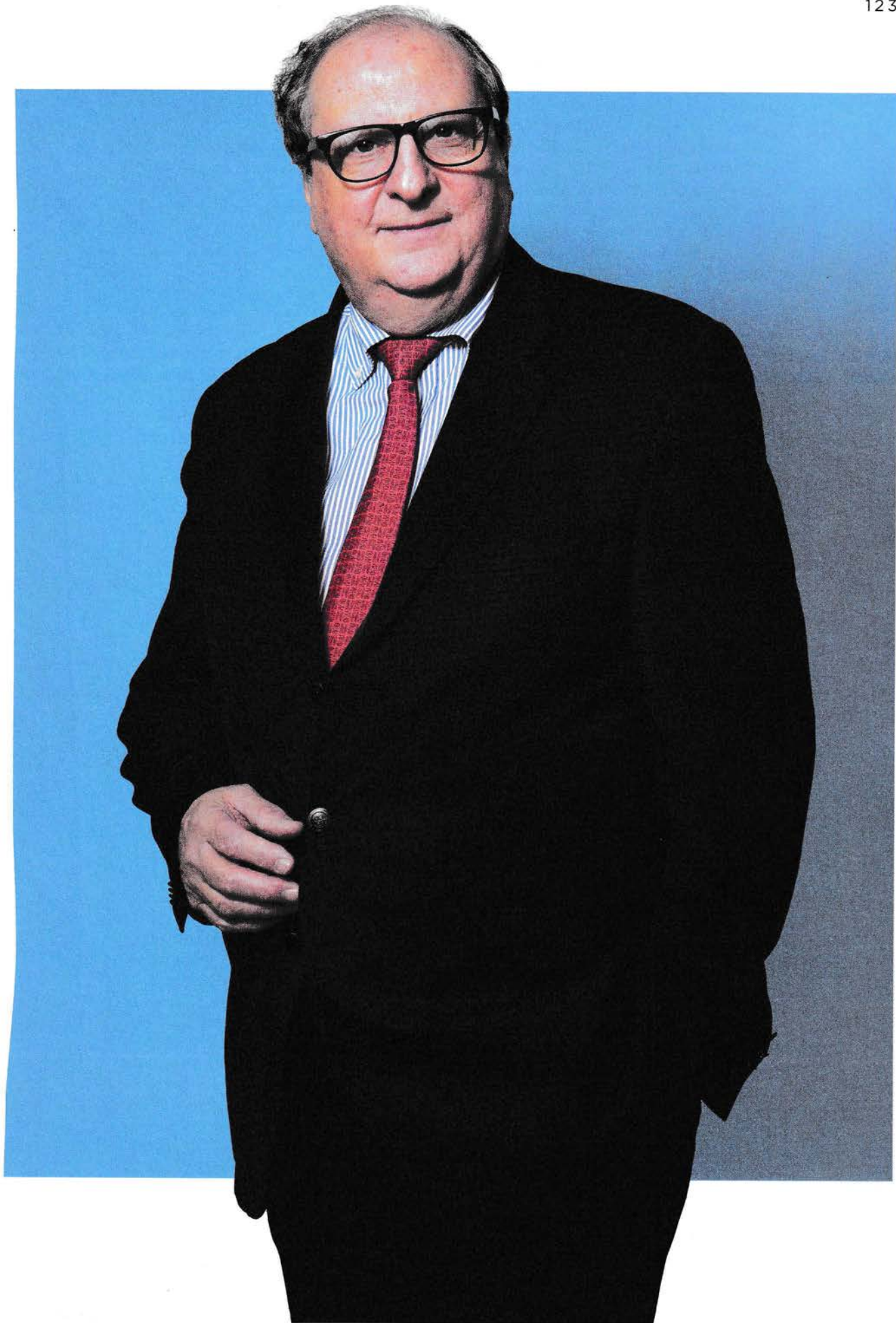
LA PARTICIPATION, OU COMMENT RENDRE LES ENTREPRISES PLUS DÉMOCRATIQUES

ENTRETIEN AVEC

LIONEL TOURTIER

PROPOS RECUEILLIS PAR

LIAM TESSIER



À travers la mise en place de la participation, le général de Gaulle ne recherchait pas seulement une distribution plus juste des richesses mais aussi un mode de décision plus démocratique dans les entreprises. Pour Lionel Tourtier, coauteur avec Jacques Godfrain d'un rapport de référence sur la question, il est grand temps de reprendre ce chantier inachevé.



Lionel Tourtier

Lionel Tourtier est membre de la convention de la Fondation Charles-de-Gaulle et délégué général du club de réflexion Génération ÉRIC (Épargne-Retraite-Investissement-Croissance).

FP

N°9

ÉTÉ

2022



Jacques Godfrain

Jacques Godfrain, ancien député-maire de Millau et ancien ministre de la Coopération de Jacques Chirac, est président d'honneur de la Fondation Charles-de-Gaulle.

À lire : « Un enjeu actuel pour la France, la participation », rapport remis à la Fondation Charles-de-Gaulle en 2021 par Lionel Tourtier et Jacques Godfrain.

F.P. : Pour commencer, qu'est-ce que la participation au sens du général de Gaulle ?

LIONEL TOURTIER : Si l'on veut comprendre cette idée, il faut impérativement repartir du terme « association capital travail ». Le général de Gaulle l'utilisait communément, en particulier entre 1947 et 1953 quand il était à la tête du RPF (Rassemblement pour la France), le parti qu'il avait créé peu de temps après l'instauration de la IV^e République. C'est dans ses propos et discours et dans les travaux internes du parti, notamment le projet de loi conçu par le député RPF Louis Vallon en décembre 1952, que l'on peut appréhender ce que cela représentait réellement pour lui : d'abord, une association des salariés œuvrant conjointement avec la représentation des actionnaires au développement de l'entreprise. Ce qui implique une union lors des décisions permettant une plus forte implication du personnel et une compréhension de la situation de l'entreprise ainsi que de ses enjeux, d'où il résulte une augmentation de la richesse produite et donc un partage plus légitime de celle-ci. Le salarié n'est plus considéré comme un « fournisseur », selon l'expression du haut fonctionnaire gaulliste François Bloch-Lainé (1912-2002), mais comme un associé contributeur, l'objectif étant non seulement de lui rendre sa dignité dans l'exécution de son travail, mais surtout de dépasser les conflits de lutte des classes. C'est un moyen non marxiste de combattre « l'exploitation de l'homme par l'homme » telle qu'elle a été décrite notamment par la philosophe résistante Simone Weill dans son livre *La Condition ouvrière*, publié en 1934 : « Pour moi, personnellement, voici ce que ça a voulu dire, travailler en usine. Ça a voulu dire que toutes les raisons extérieures sur lesquelles s'appuyaient pour moi le sentiment de ma dignité, le respect de moi-même ont été en deux ou trois semaines radicalement brisées sous le coup d'une contrainte brutale et quotidienne (...). Il faut, en se mettant devant sa machine, tuer son âme pour huit heures par jour, sa pensée, ses sentiments, tout. » C'est donc en réalité l'avènement d'un autre ordre social, au bénéfice de la nation, que voulait le général.

F.P. : Quand il revient au pouvoir en 1958, de Gaulle prend-il des décisions pour instaurer la participation ?

LIONEL TOURTIER : Oui, il relance le projet dès 1959 en passant une ordonnance autorisant les accords d'intéressement. Mais au fil des années, il devient clair que peu d'employeurs ont recours à cette possibilité. Face à ce constat, Bloch-Lainé publie en 1963 un rapport sur la réforme de l'entreprise, sous l'impulsion d'un groupe de jésuites et à la suite de la publication de l'encyclique *Mater et Magistra* du pape Jean XXIII. Il y met en évidence qu'il faut une meilleure séparation des fonctions et une attribution plus précise des responsabilités au sein de l'entreprise, en particulier la place et le rôle des salariés. Cela se traduit par l'amendement Vallon de 1965 qui, calé sur le partage de l'accroissement de l'autofinancement, n'aboutit en 1967 qu'à un dispositif obligatoire de participation financière et non à une association aux décisions. Le Premier ministre Georges Pompidou, sur qui pesait les défis de la mise en place du Marché commun et de la modernisation de l'économie française, avait compris que les blocages patronaux étaient trop importants. En outre, après les élections législatives de mars 1967, la majorité présidentielle, fragilisée, avait besoin des démocrates chrétiens, lesquels poussaient au fédéralisme européen. Bien que reconnaissant que ce dispositif représentait quand même une première étape importante du fait de son caractère obligatoire, le général n'en était pas satisfait. D'où, après mai-68, sa volonté de relancer une véritable association des citoyens aux destinées de la nation, non seulement à l'université et dans l'entreprise, mais de façon plus globale. Car la participation gaullienne repose sur la volonté de transformer les liens sociaux à tous les échelons de la société, État et administration inclus. C'est pourquoi la fusion du Sénat et du Conseil économique et social est envisagée afin d'associer les acteurs, politiques, locaux et sociaux, au sein d'une assemblée consultative, où toutes les « forces vives » de la nation seraient représentées et travailleraient ensemble (la mise en place dès 1962 de l'élection du président

de la République au suffrage universel participait déjà de ce dessein). Les propos tenus par de Gaulle lors d'un entretien en avril 1969 avec le journaliste Michel Droit expriment parfaitement son ambition à ce sujet : « Rien n'est plus important pour l'équilibre moral et social de la France que l'organisation, une organisation nouvelle, des contacts et de la coopération, entre ceux qui dirigent et ceux qui sont dirigés. Par exemple, entre les enseignants et les enseignés, entre les chefs d'entreprises et le personnel, entre l'administration et les administrés. Naturellement, il ne s'agit pas d'aller à l'encontre de l'autorité et de la responsabilité, car l'anarchie ne mène à rien, sinon à la ruine et à la mort. Mais il s'agit de faire en sorte, que les hommes qui accomplissent ensemble une œuvre commune soient assez près les uns les autres pour se comprendre, pour s'expliquer, pour s'associer, c'est cela, la participation. Et faute que nous prenions cette voie-là, rien de ce qui est fait et qui doit l'être, pour réparer dans l'immédiat les conséquences de la crise récente, rien de tout cela n'aura, en fin de compte, rien résolu. » On le voit, cette vision reste pleinement d'actualité aujourd'hui.

F.P. : Comment se fait-il qu'une belle idée comme la participation soit aujourd'hui méconnue du grand public ?

LIONEL TOURTIER : Dès lors que l'on a vidé de son contenu politique après la disparition du général de Gaulle et de Georges Pompidou – à qui l'on doit la mensuralisation des salaires sans laquelle le versement des primes de participation ne se serait pas développé – il n'est pas étonnant que les Français aient une mauvaise connaissance de ce dispositif, ou qu'ils le ramènent simplement à un mécanisme de rémunération, qui bénéficie d'ailleurs surtout aux personnels des grandes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire. Le salariat en France, c'est environ 25 millions de personnes, dont un peu moins de 15 millions dans le secteur marchand. Or sur cette population, seuls 8 millions de nos concitoyens touchent quelque chose... Et parmi ces 8 millions, ce sont les plus hauts salaires qui perçoivent la plus

grande partie des primes et abondements, avec des déductions fiscales payées par ceux des salariés qui, eux, ne reçoivent rien ou pas grand-chose. Pour expliquer ce phénomène, il faut savoir que ce sont seulement 3 000 entreprises, employant 5 millions de salariés, qui contribuent à l'essentiel de l'économie française, à savoir 52% de la valeur ajoutée. Le reste des entreprises, dont beaucoup de sous-traitants aux marges écrasées par les grands donneurs d'ordre, sont nettement moins profitables. C'est cette concentration de la création de richesses dans ce peloton de tête, d'ailleurs plutôt positionné dans l'industrie, qui explique la faible diffusion des mécanismes de participation. Bref, le système est devenu profondément inégalitaire. Et ce n'est pas la baisse du forfait social qui remédiera à cette situation devenue structurelle.

F.P. : Concrètement, en quoi le développement de la participation est-il le gage de davantage de démocratie ?

FP

N°9
ÉTÉ
2022

LIONEL TOURTIER : La participation implique une discussion sur la stratégie et la politique financière à mettre en œuvre, et c'est à ce niveau que la participation aux décisions est fondamentale et qu'elle peut aider à la compréhension des enjeux et défis qui se posent à l'entreprise. Cela apporte une vertu pédagogique au corps social et peut être de nature à réduire les antagonistes et frustrations. Mais ce n'est pas de cette manière que raisonnent les responsables politiques, et moins encore le patronat, qui ne veut pas que sa stratégie, souvent courttermiste, soit discutée avec le personnel. C'est essentiellement la question du partage du pouvoir, et par conséquent des prises de décisions entre le peuple et les élites devenues mondialistes, qui est ici posée en réalité. Les « forces de l'argent » sont bien plus puissantes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient du temps du général de Gaulle. Nous sommes dans un contexte géopolitique, macroéconomique où il est de plus en plus difficile pour les femmes et les hommes de peser sur leur destinée. Nous voyons bien qu'il y a une sérieuse panne de l'ascenseur social et dès lors de la promotion non seulement

des plus défavorisés mais désormais aussi des classes moyennes. Or, cela est au cœur de la « question sociale » qui animait les préoccupations de de Gaulle. Allons plus loin. La montée de l'individualisme depuis plusieurs décennies met à mal le collectif et de fait, la cohésion nationale. À cela s'ajoute qu'au sommet de l'État, l'autoritarisme s'est bien souvent substitué à l'autorité, ce qui est contraire à l'idée de participation, d'association, de destin commun et librement choisi. Cet autoritarisme, doublé d'une forte bureaucratisation de l'administration, traduit une méfiance envers le peuple. La crise sanitaire n'a rien arrangé de ce côté-là. L'État « providence » a créé des palliatifs qui ont des effets pervers car ils placent sous la tutelle d'une redistribution (financée par la dette publique) une partie de la population, au lieu de donner à celle-ci des clefs d'évolution. Ce fonctionnement est contraire aux conceptions du général de Gaulle, pour qui solidarité et responsabilité allaient de pair.

F.P. : Quelles sont vos pistes pour remettre en marche une dynamique de participation ?

LIONEL TOURTIER : Avec Jacques Godfrain, nous avons proposé dans notre rapport plusieurs pistes de réflexion : par exemple, déréguler le corpus juridique des textes qui régissent les mécanismes, un ensemble qui s'est empilé depuis plus de soixante ans et qui reflète en réalité la bureaucratisation du néolibéralisme. Parce que fondamentalement la participation est une école de responsabilité, nous prônons plus de liberté pour la négociation sociale, soit dans l'entreprise, soit dans la branche. Nous souhaitons également supprimer les avantages fiscaux qui favorisent l'optimisation fiscale des rémunérations et qui est supportée par l'ensemble des citoyens pour moins de 8 millions de salariés touchant des primes. Il y a ensuite l'impact du numérique, à prendre en considération dans toutes ses dimensions. Nous abordons en détail ces questions dans notre rapport et ne pouvons que conseiller aux responsables politiques de le lire dans son intégralité... Ce n'est qu'une première étape car il nous faut encore travailler davantage aux évolutions à venir, induites par la révolution digitale.



LA FRANCE DOIT POUVOIR
PROFITER DES OPPORTUNITÉS
 OFFERTES PAR LE NUMÉRIQUE
 ET NON SUBIR DES ÉVOLUTIONS
 IMPOSÉES DE L'EXTÉRIEUR PAR
 LES LEADERS DE LA TECH. »



Nous souhaiterions d'ailleurs que ce rapport devienne un « outil collaboratif » tout en respectant notre fil directeur gaulliste : comment une société participative doit aider à « maîtriser notre destin collectif » et ce dans le but d'assurer notre souveraineté.

F.P. : Pourquoi votre rapport comprend-il un volet relatif à la formation professionnelle ?

LIONEL TOURTIER : C'est un choix qui résulte de notre analyse concernant l'ampleur et la vitesse de la révolution numérique. En effet, lors des premières révolutions industrielles, la diffusion et l'apprentissage des nouvelles techniques et technologies s'effectuaient sur deux générations. La révolution numérique va profondément et très rapidement modifier les modes d'organisation et les pratiques des métiers, bien au-delà du télétravail qui, déjà, pose en soi plusieurs problèmes. Le risque que nous avons pris en compte, c'est le fossé qui peut se creuser entre une petite minorité de collaborateurs experts qui manieront l'outil digital et les autres, qui resteront sur le bas-côté, marginalisés, et constitueront de cette façon une sorte de néoprolétariat. Ce sera d'autant plus important que la vitesse de propagation des techniques du numérique s'accélère, s'appuyant sur de nouvelles innovations et avec pour conséquence principale l'obsolescence des compétences. En outre, la culture managériale des entreprises traditionnelles ignore largement les nouveaux modèles de travail décentralisés et flexibles. Il faut engager un vrai choc de formation pour assurer l'employabilité de nos concitoyens et ce durant tout leur parcours de vie. De plus, cette formation permettra de maîtriser la

transition numérique et non de la voir s'imposer *de facto*. Nous proposons que les primes et abondements qui résultent des dispositifs soient versés sur le compte personnel de formation (CPF) avec de fortes majorations. Cela permettrait de repositionner ces formules en fonction des projets des salariés et des priorités qu'ils doivent prendre en considération, en tout premier lieu l'élévation de leurs qualifications au regard des mutations professionnelles à venir. Là encore, le dialogue social est fondamental car l'entreprise doit anticiper ces évolutions. Toujours cette idée de donner aux femmes et aux hommes la capacité de prendre en main leur destin. Cette démarche collective est aussi un levier pour notre souveraineté nationale. La France doit pouvoir profiter des opportunités offertes par le numérique et non subir des évolutions imposées de l'extérieur par les leaders de la tech. Une autre piste résulte de la même analyse de la disruption du numérique : nous proposons de substituer au contrat de travail un « contrat de compétences » ouvrant droit au capital, et négocié librement entre l'employeur et le collaborateur sur une trajectoire de dix années. C'est cohérent avec la volonté de de Gaulle et des gaullistes sociaux de mettre un terme au contrat de travail, que René Capitant, le dernier garde des Sceaux du général, définissait comme « une subordination d'un homme à un autre homme, contraire à l'essence même de la démocratie ». ♦